

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 9 novembre 2023**

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Timothée DRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 31 octobre 2023  
Date de publication : 16 novembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	RIOTTE Christine
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
LEPETZ Joëlle	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick      LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno  
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

JEANNET Nathalie donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
ANTOINE Patricia donne procuration à PECHINOT Jacques  
DRAY Frédérique donne procuration à GRUET Justine  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
PRAT Hervé donne procuration à BERNARDIN Daniel  
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

THEVENIN Hélène	BLANCHET Philippe	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	JACQUOT Patrick	JEANNEAUX Cyriel
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	RIGAUD Fabien

---

**Objet : Ouverture du capital de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté**

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

La SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (SPL AER-BFC) dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient une action, est issue du rapprochement de l'association ARDIE BOURGOGNE et de la SPL ARD FRANCHE-COMTÉ intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

La Région Bourgogne-Franche-Comté qui est l'actionnaire majoritaire de la SPL AER BFC, a proposé en 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui n'étaient pas actionnaires de la SPL de participer à la construction de la nouvelle agence économique régionale en les intégrant au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

Cette évolution a fait l'objet d'une décision favorable de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération n° GD39/18 du 15 mars 2018, la Collectivité ayant par la suite (délibération n° GD66/18 du 19 juin 2018) approuvé la liste d'actionnaires mise à jour.

Cette liste des actionnaires s'est progressivement élargie par la suite à d'autres intercommunalités. Ces élargissements successifs ont fait l'objet d'approbations par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 25 avril 2019, le 17 mars 2022 puis le 23 juin 2022.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renouveler cette opération en 2023 en procédant à la cession d'une action de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE au profit de chacun des 10 EPCI ayant manifesté le souhait d'être actionnaire de ladite SPL et ayant été préalablement agréés par son Conseil d'Administration.

Il convient en conséquence et en application de l'article L.1524-1 alinéa 3 d'agréer la nouvelle composition du capital, tenant compte de la liste suivante des nouveaux actionnaires de la SPL AER-BFC :

- Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche
- Communauté de Communes Norge et Tille
- Communauté de Communes du Plateau du Russey
- Communauté de Communes Bresse haute Seille
- Communauté de Communes du Val d'Amour
- Communauté de Communes Jura Nord
- Communauté de Communes Porte du Jura
- Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais
- Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
- Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-1 et L.1531-1,

Vu le Code de Commerce, notamment le livre II,

Vu la délibération précédente de la Région Bourgogne Franche-Comté du 20 octobre 2023 approuvant la cession d'une action de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE à chacun des EPCI du territoire régional qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires de la SPL AER-BFC,

Vu les délibérations précédentes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n° GD145/12 du 20 décembre 2012, n° GD55/17 du 26 juin 2017, n° GD39/18 du 15 mars 2018, n° GD66/18 du 19 juin 2018, n°GD30/19 du 25 avril 2019, n°GD17/22 du 17 mars 2022, et n°GD62/22 du 23 juin 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la liste des 10 nouveaux actionnaires de SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE telle que précisée ci-dessus,
- **DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SPL AER-BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes,

effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener cette opération à bonne fin.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement économique
- SPL AER Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

*Fait à Damparis, le 9 novembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHÈRE.*

